

LIVRE TROISIÈME.

DANIEL.

CHAPITRE PREMIER.

LA MISSION DE DANIEL ET LE LIVRE DE SES PROPHÉTIES

Ézéchiél vivait au milieu des captifs, mais Dieu voulut avoir aussi un de ses prophètes pour représentant, à la cour même de Babylone. Son but fut de manifester ainsi avec plus d'éclat sa grandeur aux yeux de son peuple, en faisant attester sa puissance par les rois qui régnèrent dans cette ville, pendant la durée de la captivité. Celui qu'il choisit pour remplir cette mission fut Daniel. Il le fit élever dans le palais de Nabuchodonosor, comme il avait fait élever Moïse dans celui de Ramsès II¹ : il voulut qu'il apprît toutes les sciences des Chaldéens et s'attirât ainsi, par ses connaissances, dans un pays où les savants étaient estimés et honorés, le respect et la considération. De plus, il fit de lui, comme de Joseph², l'interprète des songes surnaturels qu'il envoya au roi de Babylone et lui ménagea de la sorte l'accès aux plus hautes dignités de l'État. En un pays où, comme dans la vallée du Nil, les songes occupaient une grande

¹ Voir t. II, p. 283-287.

² Voir t. II, p. 58-87, 102-121.

place dans la vie, le Seigneur se servit des mêmes moyens pour arriver aux mêmes résultats.

Daniel n'opéra point cependant des miracles comme Moïse et il ne délivra pas personnellement son peuple de la captivité; il ne fut pas non plus esclave comme Joseph; il n'occupa point à la cour de Nabuchodonosor un rang aussi éminent que le fils de Jacob à celle des Hyksos; il ne sauva point la Chaldée des horreurs de la famine comme le premier ministre d'Apapi l'avait fait pour l'Égypte; en un mot, malgré des ressemblances que certains critiques ont exagérées pour attaquer plus à l'aise la véracité du livre de Daniel, il y a de grandes différences entre la biographie du captif de Babylone et celles de Joseph et de Moïse. Ces trois illustres personnages tiennent une place considérable, mais diverse, dans l'histoire des Hébreux. Joseph est chargé de préparer les voies à l'établissement temporaire de sa famille, en Égypte, afin qu'elle puisse y devenir un peuple, capable de conquérir la Terre Promise. Le rôle de Moïse est d'abord d'affranchir ses frères, quand ils sont devenus assez nombreux et assez forts pour s'emparer de la terre de Chanaan; c'est, en second lieu, de leur donner la loi au mont Sinaï. La mission de Daniel est tout autre: il doit, comme Ézéchiël, conserver intact le dogme du monothéisme, au milieu des dangers que lui fait courir le mélange des adorateurs du Dieu unique avec les païens¹; il doit, de plus, montrer que la loi est obligatoire dans toutes ses prescriptions, même hors de la Palestine, parce que la conservation de la vraie religion est étroitement attachée à cette loi jusqu'à la venue du Messie; il doit enfin consoler son peuple châtié et humilié, en faisant briller à ses yeux les espérances messianiques.

Ce triple but de la mission du quatrième des grands prophètes ressort clairement du livre qui porte son nom.

¹ Voir plus haut, p. 169.

Le recueil de ses actions et de ses oracles a une physiologie particulière; sous plusieurs rapports, il ne ressemble à aucun autre livre de l'Ancien Testament. Par son contenu, il est tout à la fois historique et prophétique¹; par sa forme, il inaugure un genre nouveau, auquel on donne aujourd'hui le nom de littérature apocalyptique: par sa langue, il se distingue de tous les écrivains qui l'ont précédé: vivant au milieu d'un peuple qui parle le chaldéen, Daniel écrit une partie de son livre en hébreu et l'autre partie en chaldéen ou, pour parler plus exactement, en araméen², c'est-à-dire dans la langue qu'on parlait dans le pays d'Aram ou Syrie³.

¹ Le livre d'aucun autre prophète ne renferme ainsi une partie historique, distincte de la partie prophétique. La plupart contiennent des détails historiques, mais ils sont donnés en passant, pour l'intelligence de la prophétie. Isaïe seul renferme quatre chapitres historiques, xxxvi-xxxix, encore ne sont-ils placés dans le recueil de ses oracles que parce que les événements qui y sont racontés ont été l'occasion de prophéties particulières contre Sennachérib, xxxvii, 6-7, 21-35; en faveur d'Ezéchias malade, xxxviii, 5-8; au sujet de l'ambassade de Mérodach-Baladan, xxxix, 5-7. — Le chapitre lvi de Jérémie est aussi historique, et a pour objet de montrer l'accomplissement des prophéties qu'avait faites le prophète.

² Daniel emploie le mot *araméen* dans le texte original, mais on a pris l'habitude de se servir du mot *chaldéen*, parce que c'est en Chaldée que les Juifs commencèrent à parler ce dialecte. Les Babyloniens parlaient-ils aussi araméen? Nous ne le savons pas. Leurs inscriptions sont en babylonien, non en araméen. Les Juifs pouvaient très bien parler un langage différent de celui de leurs vainqueurs. A Paris, les Allemands et les Italiens groupés entre eux continuent à parler allemand et italien. Les Araméens ayant été déportés en grand nombre à Babylone et leur langue ayant la plus grande affinité avec l'hébreu, l'hébreu des Juifs se confondit bientôt avec l'araméen.

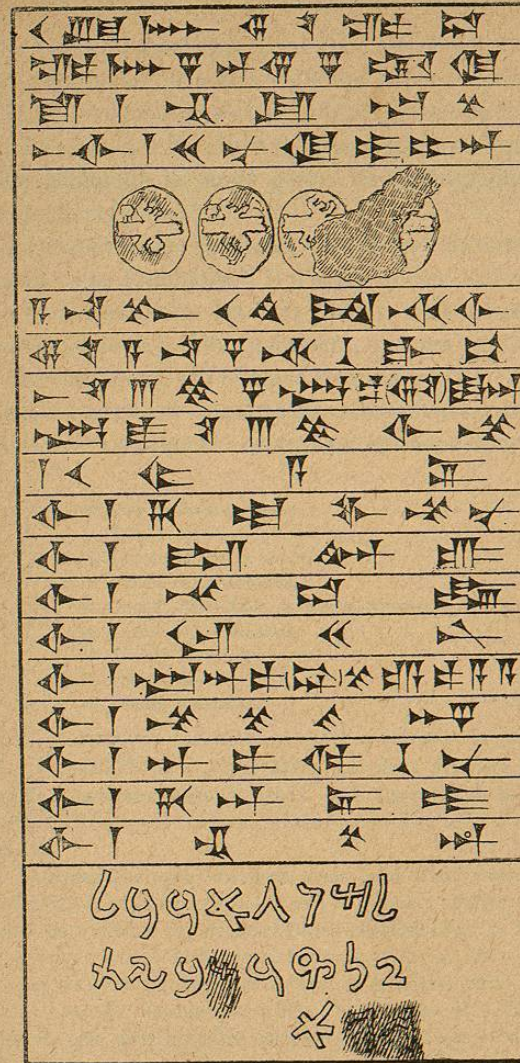
³ Cette particularité, qui a tant surpris les commentateurs et dont les rationalistes abusent si communément, peut néanmoins servir à fixer la date du livre. Le mélange des deux langues prouve qu'il a été écrit au temps de Daniel, car c'est le seul moment de l'histoire où les Juifs aient parlé couramment les deux langues. Un faussaire aurait certainement écrit en une seule langue. — L'usage de l'araméen se constate déjà en Assyrie, avant la destruction de Ninive. M. Layard a trouvé à Nimroud (voir sa

et dont les captifs syriens, emmenés par leurs vainqueurs à Babylone, continuaient à se servir en Chaldée¹.

Nineveh and its Remains, t. 1, p. 128, et *Monuments of Nineveh*, 1^{re} série, pl. 96) seize lions qui servaient de poids. On y lit, avec le nom de Sennachérib, des inscriptions cunéiformes et araméennes. — La déportation d'un nombre considérable d'Araméens en Assyrie et en Chaldée y rendit leur langue, qui avait d'ailleurs les plus grandes affinités avec la langue assyrienne, d'un usage courant, et la supériorité de l'alphabet araméen, sur l'écriture syllabique si compliquée en caractères cunéiformes, dut contribuer à rendre l'écriture araméenne plus populaire et d'un usage plus fréquent. Voir *Journal asiatique*, 1888, t. xii, p. 123-124, 124-125. On la trouve sur des vases de terre et sur des intailles, ainsi que dans les signatures des contrats. Voir *Cuneiform Inscriptions of Western Asia*, t. ii, pl. 70 (dix-sept contrats avec signature en écriture phénicienne); t. iii, pl. 46 (dix contrats également avec écriture phénicienne; nous reproduisons ici le n° 8, Figure 26). Cf. H. Rawlinson, *Bilingual Tablets, cuneiform and phœnician*, dans le *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1865, p. 187-228, explication des dix-sept contrats susdits; p. 223-246, explication d'autres monuments bilingues, assyriens et phéniciens. — Les rois de Perse archéménides se servirent de l'araméen comme langue officielle dans leurs rapports avec les pays occidentaux non helléniques. Fr. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, t. ii, p. 455; *Origines de l'histoire*, t. iii, p. 360-361; Th. Nöldeke, *Die semitischen Sprachen*, in-8°, Leipzig, 1887, p. 28-29. — Sur l'araméen de Daniel, voir les remarques importantes de M. Duval, dans la *Revue des études juives*, 1884, p. 57-63; cf. *Journal asiatique*, juillet 1884, p. 72-73. — La stèle de Teima, apportée à Paris en 1885, et qui est araméenne, du vi^e ou ve siècle avant J.-C., montre que l'araméen était alors « le grand véhicule des idées dans le monde sémitique, » comme s'exprime M. de Vogüé, dans le *Journal officiel*, 12 juillet 1885, p. 3638.

¹ Voir, Figure 26, un contrat assyrien avec des signatures en écriture araméenne. Cf. la note ci-dessus. Voici la traduction de ce contrat :

1. Dix *darag-mana* (drachmes) d'argent de première qualité,
2. (au titre) d'Istar de Ninive,
3. (sont la créance) de Bel-lubalat,
4. sur Man-nu-ki-Arba-llu.
Place du sceau.
5. (Somme qu'il a empruntée)
6. L'argent rapportera le quadruple.
7. Le troisième jour du mois d'Airu (iyar) il rendra l'argent.
8. (Fait) au mois de sébat, le troisième jour, (étant) éponyme
9. Bin-lit-ani (Bin-takkil-ani).



26. — Contrat assyrien avec signatures en écriture araméenne.

Le livre de Daniel appartient donc à la fois à la catégorie des livres historiques et à celle des livres prophétiques de l'Ancien Testament, et c'est sans doute à cause de ce mélange, comme aussi des chapitres araméens qu'il renferme, que la Bible hébraïque le range parmi les hagiographes et non parmi les prophètes¹.

Six chapitres sont consacrés à l'histoire; six chapitres également, aux prophéties². Il n'existe aucun lien nécessaire, non seulement entre les deux parties, mais même entre les divers chapitres qui les composent, quoique l'unité d'auteur et de composition soit certaine et incontestable.

Les six premiers chapitres ne racontent pas d'une manière suivie la vie de Daniel : ce sont six épisodes détachés, choi-

10. Témoin Ha-at-pi-mu-nu.
11. Témoin Ra'-u.
12. Témoin Zir-yukin (du-in).
13. Témoin Nirgal-sar-usur.
14. Témoin Zikar-Nabu, homme *se-rip-pa-ai*.
15. Témoin Mu-se-zib-Assur.
16. Témoin Nabu-salim-su-nu.
17. Témoin Ha-an-ni-i.
18. Témoin Bel-sad-ihu.

Suit, en caractères phéniciens, la mention suivante, en partie effacée :
 כנא... לקבם בית...XX...לכונג ארבל. Les deux premiers mots sont le nom de l'emprunteur Mannuki-Arbaïl. — J. Oppert et J. Ménant, *Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, in-8°, Paris, 1877, p. 226-228.

¹ La Synagogue paraît d'ailleurs avoir placé primitivement le livre de Daniel dans la série des prophètes; elle l'a toujours considéré comme inspiré et en a attribué la rédaction à Daniel lui-même. Voir L. Wogue, *Histoire de la Bible et de l'exégèse biblique*, 1881, p. 73-74, 90.

² Les six premiers chapitres forment la première partie, les six derniers la seconde, dans le texte hébreu. Les Septante et la Vulgate renferment, de plus, deux chapitres complémentaires : l'histoire de Susanne et celles de Bel et du dragon, XIII, XIV. Ces deux chapitres se rapportent à la partie historique du livre et contiennent des faits exacts et certains; mais, selon l'opinion la plus probable, ils ne sont pas, comme l'a remarqué Cornélius à Lapidé, du même auteur que le livre proprement dit de Daniel.

sis dans un but déterminé ; ils rappellent le livre des Juges, qui n'est pas non plus l'histoire d'une époque, mais simplement une collection de faits isolés¹ ; celui qui a peint les portraits d'Othoniel, de Débora, de Gédéon, de Jephthé, de Samson, a voulu montrer comment Dieu récompensait son peuple de sa fidélité et le punissait de ses infidélités ; l'auteur du livre de Daniel s'est proposé de prouver par les faits que le Dieu d'Israël est le seul vrai Dieu et qu'il n'abandonne jamais ceux qui sont fidèles à pratiquer sa loi. De même que dans le livre des Juges nous retrouvons toujours la formule : « Israël fit le mal devant le Seigneur et il fut réduit en servitude ; Israël implora le Seigneur et il lui suscita un Sauveur² ; » de même, dans le livre de Daniel, nous rencontrons à la fin de chaque épisode cette conclusion, exprimée en termes différents, selon les personnes et les circonstances, mais toujours identique quant au sens : « Le Dieu de Daniel est le Dieu vivant, le Dieu du ciel, le Dieu Très-Haut³. » Nous voyons aussi constamment le Seigneur protéger d'une manière particulière et même au moyen des plus grands miracles ceux qui sont fidèles à sa loi⁴, tandis qu'il châtie sévèrement ceux qui profanent les choses saintes⁵.

Tous les épisodes racontés par Daniel, quoiqu'ils soient sans lien apparent, sont donc réellement reliés entre eux par une pensée commune, qui a présidé à leur choix et à leur arrangement⁶.

¹ Voir t. III, p. 32.

² Jud., II, 11 ; III, 9, etc. Cf. t. I, p. 32, et *Manuel biblique*, 9^e édit., t. II, n^o 447, p. 53.

³ Dan., II, 47 ; III, 32 (Vulgate, 99) ; IV, 34 ; V, 18, 21, 23 ; VI, 26-27. Voir aussi (Vulgate) III, 45 ; XIV, 30-40.

⁴ Dan., I, 8-17 ; III, 17-18 ; 92-95 (Vulgate) ; VI, 10-11, 20-22 ; Vulgate, XIV, 29-40.

⁵ Dan., V, 3, 23-24, 30.

⁶ La liaison des épisodes entre eux est aussi marquée par les détails donnés dans quelques-uns pour préparer les épisodes suivants. Ainsi Da-

Il en est de même des prophéties de la seconde partie. Elles ont également pour but de faire ressortir la grandeur du Dieu d'Israël en montrant qu'aucun secret de l'avenir ne lui est caché, et en annonçant les grandes choses qu'il se propose de faire exécuter par le Messie en faveur de son peuple. Daniel console par là ses frères, en même temps qu'il les instruit et les fortifie dans leur foi.

Quoique les six derniers chapitres diffèrent ainsi, par leur caractère, des six premiers, ils leur sont cependant unis comme les membres distincts d'un même corps. Ils ne sont eux-mêmes que le développement d'une seule prophétie, celle des quatre grands empires, et cette prophétie des quatre grands empires se rencontre déjà dans la première partie, au chapitre II, qui nous explique le songe prophétique envoyé par le Seigneur à Nabuchodonosor : le grand roi, comme nous le raconterons plus loin, voit une statue composée de métaux divers, figure des rois et des peuples qui doivent posséder successivement sur la terre la domination suprême, jusqu'à l'avènement du Messie. Les six derniers chapitres du texte original ne font pas autre chose que nous présenter la même prophétie, sous d'autres images et avec de nouveaux détails, dans des tableaux d'ensemble ou dans des tableaux particuliers¹.

niel, I, 2, nous apprend que Nabuchodonosor avait enlevé les vases du Temple de Jérusalem que devait plus tard profaner Baltasar, Dan., V, 3, 23 ; le chapitre I nous fait connaître les compagnons de Daniel qui sont les héros du chapitre III ; le chapitre V, 21, rappelle le récit du chapitre IV ; le chapitre I, 17, annonce le don des visions et de l'interprétation des songes qui est conféré à Daniel et dont il fait usage, II, 19 ; IV ; VII-XII ; etc.

¹ Les six chapitres de la seconde partie de Daniel renferment quatre prophéties ou visions. La première, VII, a pour objet les quatre grands empires comme le songe de Nabuchodonosor, raconté au ch. II, mais ils sont figurés ici par des animaux, non par les parties diverses de la statue. La seconde vision, VIII, développe deux parties de la première, celles qui concernent l'empire médo-perse et l'empire gréco-macédonien. La troi-